DÉCISION PRISE D'UN COMMUN ACCORD PAR LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES AYANT ADOPTÉ L'EURO AU NIVEAU DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT

du 23 mai 2002

portant nomination du vice-président de la Banque centrale européenne

(2002/386/CE)

LES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE AYANT ADOPTÉ L'EURO,

sous la présidence de M. José María AZNAR LÓPEZ, président du gouvernement du Royaume d'Espagne,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 112, paragraphe 2, point b), et son article 122, paragraphe 4, ainsi que les articles 11.2 et 43.3 du protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne,

vu la recommandation du Conseil [1],

vu l'avis du Parlement européen [2],

vu l'avis du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne [3],

DÉCIDENT:

Article premier

M. Lucas D. PAPADEMOS est nommé vice-président de la Banque centrale européenne pour une durée de huit ans.

La nomination prend effet le 1er juin 2002.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 23 mai 2002.

Le président

J. M. AZNAR

---

[1] JO L 101 du 17.4.2002, p. 17.
[2] Avis rendu le 14 mai 2002 (non encore paru au Journal officiel).
[3] JO C 100 du 25.4.2002, p. 8.